

Comité consultatif sur l'application des droits

Dixième session

Genève, 23 – 25 novembre 2015

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE ET RESPECTER LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : L'EXPÉRIENCE DE LA JORDANIE

*Document établi par Zain Al Awamleh, directrice adjointe de la Direction de la protection de la propriété industrielle du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement de la Jordanie**

RÉSUMÉ

Le présent document porte sur une initiative lancée par la Direction de la protection de la propriété industrielle (IPPD) du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement de la Jordanie¹ en vue de mesurer le succès et l'impact du dessin animé intitulé "La propriété intellectuelle – une protection pour toi et pour moi". Produit conjointement par la Ligue des États arabes (LEA) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), ce dessin animé était conçu comme un outil de sensibilisation à l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle dans la région arabe. Plus précisément, il visait à appeler l'attention des consommateurs sur les effets négatifs de la contrefaçon et du piratage. À la neuvième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) de l'OMPI, l'IPPD avait mis l'accent sur la nécessité de disposer d'un mécanisme destiné à évaluer l'impact des outils promotionnels utilisés pour faire mieux connaître et respecter les droits de propriété intellectuelle. Une analyse fondée sur des statistiques et des données concrètes est considérée comme une condition préalable à la formulation de recommandations précises s'appuyant sur les avis des utilisateurs de la propriété intellectuelle et des parties prenantes en Jordanie. L'IPPD avait également proposé que cette expérience soit étendue aux autres pays arabes par l'intermédiaire du Département de la propriété intellectuelle et de la concurrence de la LEA.

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'OMPI ou de ses États membres.

¹ Voir à l'adresse <http://www.mit.gov.jo/EN>.

I. DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (IPPD)

1. Comme dans un grand nombre de pays, la modernisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle constitue un enjeu majeur. En modernisant son système de propriété intellectuelle et en mettant en place des organismes publics compétents, la Jordanie a adopté une stratégie de développement intégrée incluant, notamment, l'amélioration des cadres administratifs, législatifs, informatiques, de formation et des mécanismes régissant les autres activités.
2. L'IPPD est l'autorité compétente en matière de droits de propriété industrielle relatifs aux marques, aux brevets, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques. Elle est chargée d'assurer la diffusion d'une culture de la propriété intellectuelle et de sensibiliser les petites et moyennes entreprises (PME) et les consommateurs aux droits et aux obligations en matière de propriété intellectuelle. L'IPPD est également responsable de l'enregistrement et du maintien en vigueur des droits de propriété industrielle relatifs aux marques, aux brevets, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques. En outre, elle supervise la publication d'informations sur les brevets et contribue à la promotion de l'innovation et de la créativité.
3. En sa qualité d'administration chargée de délivrer les titres de propriété industrielle, l'IPPD ne participe pas directement aux activités en matière d'application des droits. Toutefois, ces dernières années, elle a contribué à l'organisation de diverses activités de formation à l'intention d'organismes publics chargés de l'application des droits tels que la Direction de la sécurité publique, la Direction générale des douanes, les autorités judiciaires, ainsi que l'Organisation jordanienne des normes et de la métrologie. Par ailleurs, l'IPPD collabore étroitement avec la Direction de la Bibliothèque nationale et l'Office du droit d'auteur.
4. Entre autres activités, l'IPPD assure aux secteurs tant public que privé un accès facilité à ses bases de données. À cet égard, l'aide apportée par l'OMPI dans le cadre des activités de formation au niveau national a contribué à améliorer les compétences du personnel des différents organismes chargés de l'application des droits.

II. PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5. L'IPPD a collaboré étroitement avec la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle de l'OMPI en vue de faire mieux connaître les avantages et l'importance de la propriété intellectuelle et de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans les différentes couches de la société. À cet égard, un atelier régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI s'est tenu à Amman (Jordanie) du 25 au 27 juin 2013. Une soixantaine de hauts fonctionnaires de la Jordanie et d'autres pays arabes y ont participé.
6. L'atelier était axé sur le renforcement des capacités des fonctionnaires chargés de l'application des droits et de sensibilisation à l'importance et au rôle de la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique. Il visait également à donner aux participants les moyens d'élaborer des mécanismes de sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle dans leurs pays et de renforcer la coopération stratégique entre les parties concernées dans les secteurs public et privé.
7. Par ailleurs, l'IPPD a activement participé à l'atelier régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI et la LEA au Caire (Égypte) les 26 et 27 mai 2015. La tenue de cet atelier a donné aux membres de la LEA l'occasion d'échanger des idées, des informations et des données d'expérience sur les campagnes de sensibilisation du public et les stratégies de promotion du respect de la propriété intellectuelle.

III. PROJET D'ÉVALUATION DU DESSIN ANIMÉ

8. Le dessin animé intitulé "La propriété intellectuelle – une protection pour toi et pour moi", est un film d'animation en quatre séquences (chaque séquence dure 60 secondes) mettant l'accent, dans un style à la fois léger et drôle, sur l'importance du respect des droits de propriété intellectuelle en s'appuyant sur quatre thèmes, à savoir :

- i) les marques;
- ii) la contrefaçon des marques et la santé publique;
- iii) le droit d'auteur et les droits connexes;
- iv) le piratage en ligne.

9. À la neuvième session de l'ACE à Genève, l'IPPD annonçait le lancement d'un projet d'évaluation à l'échelle nationale destiné à mesurer le succès de différents outils promotionnels. Le projet d'évaluation portait également sur le dessin animé produit conjointement par la LEA et l'OMPI en vue de sensibiliser les consommateurs aux effets négatifs de la fraude et de la contrefaçon, et de diffuser une culture du respect de la propriété intellectuelle dans les pays arabes.

10. Ce projet d'évaluation vise à mesurer le succès des outils promotionnels grâce à une méthode empirique de collecte des avis du public et des spécialistes de la propriété intellectuelle. L'objectif est d'améliorer la qualité des outils promotionnels et de favoriser leur succès.

11. L'IPPD a élaboré un questionnaire consistant en une présentation du dessin animé suivie de deux séries de questions auxquelles il a été demandé de répondre respectivement avant et après la diffusion du dessin animé.

A. GROUPES CIBLES

12. Les groupes cibles suivants ont été choisis :

- i) le secteur privé, en particulier les PME;
- ii) le grand public;
- iii) les jeunes (collégiens et lycéens); et
- iv) les responsables de l'application des lois.

B. POURQUOI CES GROUPES CIBLES ONT ÉTÉ CHOISIS

13. Les groupes cibles ont été choisis compte tenu des éléments suivants :

- i) secteur privé : pour encourager le secteur privé à mieux utiliser le système de la propriété intellectuelle et à mieux comprendre son rôle dans le développement économique, ainsi que les effets négatifs de la fraude;
- ii) grand public : pour faire mieux connaître et respecter les droits de propriété intellectuelle et leur importance;

iii) jeunes (collégiens et lycéens) : pour préparer la future génération d'innovateurs et de créateurs locaux; et

iv) responsables de l'application des lois : pour faire mieux connaître la propriété intellectuelle, renforcer la lutte contre le piratage, poursuivre les contrevenants et renforcer les procédures légales et leurs effets socioéconomiques sur la société.

14. Le dessin animé a été visionné par environ 700 personnes issues de tous les groupes cibles. Les réponses au questionnaire ont été collectées dans le cadre d'ateliers de sensibilisation, d'expositions scientifiques et de diverses autres manifestations. La Chambre de commerce et d'industrie de la Jordanie a joué un rôle fondamental dans la projection du dessin animé et la diffusion du questionnaire.

15. Il a été procédé à une analyse statistique des réponses reçues des divers groupes cibles. Les observations formulées ont essentiellement porté sur les aspects suivants :

i) augmenter les activités de sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle au moyen d'outils modernes et diversifiés;

ii) intégrer l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires et universitaires;

iii) mettre l'accent sur les effets négatifs des actes de contrefaçon et de piratage et les préjudices causés sur le plan économique;

iv) concevoir du matériel scientifique spécialisé adapté à chaque groupe cible; et

v) diffuser les décisions judiciaires rendues dans des affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

C. RÉSULTATS DU PROJET

16. Les principaux résultats du projet sont :

i) l'élaboration d'un programme de travail relatif au renforcement et à l'extension des activités de sensibilisation en vue de couvrir toutes les provinces;

ii) l'établissement de brochures adaptées à chaque groupe cible, afin de répondre aux attentes et d'encourager le respect de la propriété intellectuelle;

iii) l'élaboration d'un programme de travail relatif à l'intégration de la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement publics; et

iv) le renforcement des capacités des organes chargés de l'application des droits, notamment les douanes, la Direction de la sécurité publique, ainsi que l'Organisation jordanienne des normes et de la métrologie.

IV. CONCLUSION

17. En sus des initiatives et activités en cours, il est nécessaire de déployer davantage d'efforts afin d'améliorer la qualité des outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans la région arabe. Il est essentiel d'élaborer des outils promotionnels modernes qui tiennent compte des attentes du public et répondent précisément aux besoins de chaque groupe cible. Le succès de ces initiatives repose sur des efforts concertés aux niveaux national et international.

[Les annexes suivent]